

Site Plan Control Proposal Summary Manager Approval, Public Consultation

Comments due date: February 20, 2018

Planner: Steve Gauthier

Ward: 14

Councillor: Catherine Mckenney

Owner: 444 Bronson Development Inc.

Site Location:

440 & 444 Bronson Avenue

Phone: 613-265-6584

Applicant: TC United Group

Email: dan.boulanger@tcunitedgroup.com

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Site Plan Control application to permit the construction of a new 6-storey mixed-use building at 440 & 444 Bronson Avenue. The proposal seeks to build commercial units at grade level, with 44 residential units on the floors above.

Proposal Details

The subject site is located north of an intersection with Gladstone Avenue that has a cluster of commercial uses. Contextually Bronson Avenue is in between Centretown and West Centretown, which have distinct block layouts. This makes the subject site a type of transitional property. The surrounding built environment is primarily low-rise residential uses with small lot sizes and setbacks. The development proposal for 440 & 444 Bronson Avenue plans to design in respect to its future as part of a Traditional Mainstreet. The site falls under this category in the Official Plan, which encourages midrise mixed-use developments with active ground floors.

A 3m wide driveway from Bronson Avenue will pass beneath the building's cantilevered upper volume to provide access to the 8 parking spaces in the rear yard. Roughly 27 bicycle parking spaces will also be provided indoors. A lay-by area will be set in front of the building to prevent congestion of the driveway and accommodate visiting vehicles. As for the rooftop, a 136m² communal amenity area will be developed. The garbage disposal system will be met through the back lot.

Related Planning Applications

Subsequent to incorporating the feedback on the Site Plan Control application, an application for Minor Variance will be made to the Committee of Adjustment. The nature of the Minor Variance is as follows:

- 1. A setback provided at/above the fifth storey (16.5m), whereas the Zoning Bylaw requires an additional 2m setback from the front lot line at/above the fourth storey (15m).
- 2. Allowing elements to project above a 45° angular plane by 1.25m, whereas the Zoning By-law states that no part of a building may project above a 45° angular plane measured at a height of 15m from a point 7.5m from the rear lot line, projecting upwards towards the front lot line.

Roadway Modifications

N/A.

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date" target date upon which a decision on the application is to be rendered by the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is **March 25, 2018**.

How to Provide Comments:

If you desire additional information and/or wish to provide comments go through Ottawa.ca/devapps or contact:

Steve Gauthier
Development Review, Central
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa ON, K1P 1J1
613-580-2424, ext. 27889
Fax Number: 613-560-6006
Steve.gauthier@ottawa.ca

^{*}Please provide comments by February 20, 2018



Résumé de la proposition du plan d'implantation Approbation du Directeur, Consultation publique

Date limite des commentaires :

20 février 2018

Urbaniste: Steve Gauthier

Quartier: 14

Conseiller: Catherine Mckenney

Visit us: Ottawa.ca/planning

Visitez-nous: Ottawa.ca/urbanisme

Propriétaire: 444 Bronson

Development Inc.

Courriel: dan.boulanger@tcunitedgroup.com

Téléphone: 613-265-6584

Requérant : TC United Group

Emplacement:

Les 440 et 444, avenue Bronson.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de réglementation de plan d'implantation visant la construction d'un nouvel immeuble polyvalent de six étages situé aux 440 et 444, avenue Bronson. La proposition vise la construction d'unités commerciales au rez-de-chaussée et de 44 unités d'habitation aux étages supérieurs.

Détails de la proposition

L'emplacement visé se trouve au nord d'une intersection avec l'avenue Gladstone, où est situé un regroupement d'utilisations commerciales. Contextuellement, l'avenue Bronson est située entre le centre-ville et l'ouest du centre-ville, dont la disposition des îlots est distincte. Cette situation fait de l'emplacement visé une propriété transitoire. Le milieu bâti environnant est surtout constitué d'utilisations résidentielles de faible hauteur, dont les lots sont petits et les marges de recul réduites. La proposition d'aménagement pour les 440 et 444, avenue Bronson, prévoit une conception adaptée à son avenir en tant que partie intégrante d'une rue principale traditionnelle. L'emplacement entre dans cette catégorie dans le Plan officiel, ce qui favorise les aménagements polyvalents de moyenne hauteur avec utilisations actives au rez-de-chaussée.

Une entrée de cour de 3 mètres sur l'avenue Bronson passera sous les étages supérieurs en saillie afin d'assurer un accès aux 8 places de stationnement situées dans la cour arrière. Près de 27 places de stationnement pour vélos seront également offertes à l'intérieur. Une aire d'attente sera aménagée à l'avant de l'immeuble pour empêcher l'encombrement de l'entrée de cour et accueillir les véhicules des visiteurs. Sur le toit, une aire d'agrément commune de 136 m² sera aménagée. Le système de

dépôt des ordures sera aménagé sur la parcelle arrière.

Demandes connexes de planification

Après l'intégration des commentaires reçus sur la demande de réglementation du plan d'implantation, une demande de dérogation mineure sera présentée au Comité de dérogation. La nature de la dérogation mineure est la suivante :

- Un retrait au 5^eétage ou au-dessus (16,5 m), alors que le règlement de zonage exige un retrait supplémentaire de 2 m depuis la limite avant du lot au 4e étage ou au-dessus (15 m).
- 2. Permettre à des éléments de saillir de 1,25 m au-delà d'un plan incliné de 45 degrés, alors que le règlement de zonage énonce qu'aucune partie d'un immeuble ne peut s'avancer au-delà d'un plan incliné de 45 degrés, mesuré à une hauteur de 15 m depuis un point à 7,5 m de la ligne de lot arrière, montant vers la ligne de lot avant.

Modifications à la chaussée

S.o.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique rendra, par pouvoir délégué, une décision relativement à la demande, est fixée au 25 mars 2018.

Soumission de commentaires :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire part de vos commentaires, veuillez consulter Ottawa.ca/devapps ou communiquer avec :

Steve Gauthier Examen des projets d'aménagement, secteur central 110, avenue Laurier Ouest, 4e étage Ottawa (Ontario) K1P 1J1 613-580-2424, poste 27889 Numéro de télécopieur : 613-560-6006

Steve.gauthier@ottawa.ca

^{*}Veuillez transmettre vos commentaires d'ici au 20 février 2018.



Visit us: Ottawa.ca/planning

Visitez-nous: Ottawa.ca/urbanisme

